

Séminaire

**La mise en place de
l'ECJS en lycée
professionnel**

Compte-rendu de Christophe Escartin

IUFM de Nantes – 26 mars 2001

Ce séminaire inter-académique qui s'est déroulé à l'IUFM de Nantes le lundi 26 mars 2001 présentait le nouvel enseignement qu'est l'ECJS (Éducation Civique Juridique et Sociale) mis en place dans les lycées professionnels dès la rentrée 2001-2002.

I. Quelle mise en œuvre avec quels objectifs ?

L'ECJS (Éducation civique, juridique et sociale), enseignée dans les lycées depuis deux ans, doit être mise en place dès la **rentrée 2001** pour les classes de Seconde BEP et Première Bac Pro, et à la rentrée 2002 pour les classes de Terminales BEP et Bac Pro. Les CAP ne sont pas prévus dans le dispositif.

L'horaire ECJS est un **horaire spécifique**, qui (à l'heure actuelle) s'ajoute aux autres enseignements à raison de :

- une demi-heure par semaine en BEP en classe dédoublée ;
- une heure par semaine en Bac Pro sans dédoublement.

Dans chacun des cas, il semble préférable d'envisager deux heures mensuelles ou, à défaut, une heure par quinzaine.

Il faut mettre en place une séquence d'enseignement sur des questions de société auxquelles les enseignants aideront les élèves à répondre. Il s'agit toutefois d'un enseignement et non d'une discipline. C'est donc un **enseignement interdisciplinaire**. Ainsi, même si trois disciplines (Lettres-Histoire, VSP et Économie-Droit) sont considérées comme « prioritaires » pour l'enseignement de l'ECJS, cela n'exclut pas les autres disciplines. L'ECJS est le champ de **tous les professeurs volontaires**. Puisqu'il est lui-même citoyen, tout enseignant a la capacité d'enseigner l'ECJS, même s'il ne possède pas tous les savoirs sur le thème abordé.

Ce n'est pas un enseignement pour lequel on doit être désigné ; il doit y avoir une discussion puisque l'ECJS est basée sur le volontariat. De plus, il pourrait être dangereux d'imposer à des personnes qui ne se sentent pas capables de gérer certaines situations générées par le débat. Par exemple, lors de l'expérimentation dans l'Académie de Poitiers, sur le thème des violences sur enfant, une élève a révélé son propre vécu au groupe...

Si l'on veut que l'ECJS demeure un enseignement interdisciplinaire, **il ne faut pas** qu'il y ait un professeur, **un « spécialiste » d'ECJS**, ce qui aurait pour conséquence le désintérêt des autres professeurs. Grâce aux dédoublement en BEP, il peut être envisagé que deux professeurs soient en parallèle en même temps... De plus, plusieurs professeurs peuvent assister au débat des élèves...

La **place du documentaliste** est primordiale pour la recherche de documentation, pour la constitution d'argumentaires. Néanmoins, il ne faut pas que le documentaliste devienne un « prestataire de services » ! Il est associé dans la préparation et dans la réalisation du débat.

II. Quels fondements ?

L'ECJS ne doit être ni normative, ni nationale (comme l'était l'Instruction Civique) mais **réflexive, critique et universelle**. Elle s'appuie sur des valeurs communes qui sont principalement celles de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) et celles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Il faut garder à l'esprit que tout ne peut pas être discuté, débattu. Par exemple, il ne faut pas faire un débat pour ou contre la peine de mort, mais on peut discuter de la manière dont on est arrivé à l'abolition en France. L'ECJS doit donc permettre à l'élève d'exercer sa citoyenneté mais également de développer son **autonomie**.

III. Quelle méthode ?

La démarche pédagogique peut-être résumée ainsi :

1. Choix **avec** les élèves d'un thème
2. **Division** du travail en vue du débat :
 - recherche documentaire ;
 - interventions de personnes qualifiées ;
 - enquêtes avec visites ou entretiens ;
 - rédaction d'argumentaires...
3. Tenue du **débat**
4. **Appropriation** individuelle des concepts et notions
5. **Évaluation** :
 - des recherches documentaires ;
 - de la prise de parole au débat ;
 - des traces écrites...

Les élèves doivent définir le thème et la problématique, et préparer le débat par des **recherches au CDI**. Cependant, ils ne doivent pas rechercher que dans le temps prévu pour l'ECJS... Avant que les élèves ne se lancent dans la recherche documentaire, il faut veiller à ce que le thème soit bien cerné et qu'un questionnement soit préparé. De plus, il est préférable de laisser du temps entre la recherche et le débat afin que les élèves puissent s'approprier le sujet.

Il faut privilégier le **débat argumenté** autant que possible. Le défi consiste à faire un choix indispensable : arriver à ce que les élèves maîtrisent l'oral et organisent la parole. De plus, les élèves peuvent faire de la citoyenneté active en faisant des propositions aux élus locaux, par exemple.

L'enseignant est dans un système de **médiation** : il accompagne le groupe dans la manière de rechercher, d'argumenter, d'organiser le débat. Il ne doit pas intervenir dans le débat, il n'a pas à l'orienter dans un sens ou dans un autre. Il est là pour rappeler la loi. Dans cet esprit, il serait préférable que ce ne soit pas le même enseignant qui dirige les différents débats d'une même classe...

Après la tenue du débat, on peut conclure :

- en rappelant ce qui a été vu, ce qui reste à voir, ce qui est à préciser ou à corriger...
- en soulignant les points positifs et les points négatifs du débat ;
- en proposant une auto-évaluation individuelle et collective.

IV. Quel programme ? (proposition)

Le programme qui est proposé pour le lycée professionnel reprend dans ses grandes lignes le programme de lycée. Toutefois, au lycée professionnel, il n'y a pas de dimension programmatique au sens habituel puisqu'il ne faut pas tout faire...

BEP	
De la vie en société à la citoyenneté politique	
<i>Thèmes</i>	<i>Notions</i>
Citoyenneté et incivilité Ex : incivilités, vie de quartier, associations...	Citoyenneté Civilité
Citoyenneté et intégration Ex : exclusions, diversités culturelles...	Nationalité Intégration Droit Droits de l'Homme et du Citoyen
Citoyenneté et travail : Droit au travail, droit du travail	Droit
L'évolution des liens familiaux	Droit de la personne
Citoyenneté, représentation et participation politique	Représentation État de droit

BAC PRO	
La citoyenneté face aux grands défis du monde contemporain	
<i>Thèmes</i>	<i>Notions</i>
République, démocratie et particularismes	République et particularismes Démocratie
Exercice de la citoyenneté et devoirs du citoyen	Défense Légitimité Libertés Sécurité
L'exercice de la citoyenneté face aux exigences d'égalité et de justice	Égalité Justice Intérêt général
L'exercice de la citoyenneté face aux conséquences éthiques et environnementales du progrès scientifique et technique	Responsabilité Éthique
L'exercice de la citoyenneté face aux conséquences de la construction européenne et de la mondialisation	

Ces thèmes ne sont pas tous à traiter. Les élèves doivent organiser un à deux débats maximum par année.

Le thème et la problématique sur un thème doivent être choisis **avec** les élèves. Le thème doit être recherché dans l'actualité ou dans le vécu des élèves. Toutefois, il faut savoir refuser certains thèmes car ils pourraient être des révélateurs que l'on pourrait pas obligatoirement gérer... Même si les thèmes sont ancrés dans la vie sociale, il faut dépasser la dimension sociale pour arriver au **politique**.

V. Quelle évaluation ?

Puisque ce n'est pas une discipline, elle ne compte pas pour l'examen. Les élèves ne seront pas notés, mais une mention sera portée sur le bulletin et sur le livret scolaire sous la forme d'une **appréciation**. Toutefois, sur ce point, le débat n'est pas clos...

Quatre phases seront évaluées :

- la recherche et l'analyse de l'information ;
- la qualité des productions (écrites, orales, audiovisuelles) ;
- les aptitudes à l'argumentation dans le débat ;
- la maîtrise des connaissances.

VI. Quels problèmes ?

Il subsiste des inquiétudes quant à la gestion de la révélation du vécu des élèves.

L'organisation matérielle pose problème :

Comment éviter de créer des trous dans l'emploi du temps des élèves puisque l'ECJS n'a pas une fréquence hebdomadaire ?

Quelle gestion de la DHG ?

Quels professeurs auront la charge de l'ECJS ? Cet enseignement pouvant concerner tous les professeurs, comment les chefs d'établissement vont-ils pouvoir le gérer ?

Si l'enseignement de l'ECJS est réservé aux trois disciplines « prioritaires », l'ECJS risque de devenir un enseignement disciplinaire !

L'interdisciplinarité nécessite la constitution d'équipes de professeurs volontaires au plus tôt. Mais quels seront les moyens horaires et quelle sera l'organisation sur l'année ?

Si l'ECJS n'est inscrit pour une classe que sur l'emploi du temps d'un seul professeur, cela risquerait de nuire gravement à l'interdisciplinarité...

Un volant d'heures de concertation va-t-il être prévu ?

Pour les documentalistes, quels moyens vont être mis en place face à ce travail supplémentaire ?

Il est impératif de distinguer ECJS et PPCP, mais il faut toutefois conserver une équipe pédagogique stable.

Ne doit-on pas envisager de définir l'ECJS dans le projet d'établissement ?